

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES (CGPS)

Nous vous invitons à imprimer et conserver les présentes Conditions Générales de Prestation de Services (CGPS) et la Politique de confidentialité.

Les présentes CGPS sont conclues entre vous, le client, et nous, la société BG CONSEILS, SARL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 815 184 049 dont le siège social est situé au 4 Rue de la Sablière 92230 Gennevilliers, représentée par son gérant en exercice.

**Les présentes CGPS s'appliquent, sans restriction ni réserve, entre BG CONSEILS et toute personne physique ou morale – TPE ou créateurs d'entreprises (TPE) – domiciliée en France, CORSE et DOM-TOM ou à l'étranger pour tout achat de services payants fournis par l'intermédiaire de notre site internet et solution LYNAPAY se trouvant sur le site <<https://lynapay.fr>> de BG CONSEILS**

Les Conditions Générales et la Politique de confidentialité visent à définir les relations contractuelles entre BG CONSEILS et vous, le client, à partir de la passation de la commande jusqu'à la fourniture du service commandé.

L'attention du membre – créateur d'entreprise – est attirée sur le fait qu'il est considéré comme agissant au nom et pour le compte de son entreprise, qu'elle soit constituée ou en cours de formation, et qu'à cet égard, il est considéré comme un professionnel qui agit à de fins entrants dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Les Parties conviennent que les présentes Conditions Générales de Prestation de Services sont accompagnées de la Politique de confidentialité, de la Politique de cookies et des mentions légales. L'ensemble de ces documents régissent les présentes relations contractuelles.

Il est rappelé que la Solution LYNAPAY est éditée par BG CONSEILS, fournisseur d'applications d'entreprise louées en ligne, qui met à disposition des professionnels, et notamment des entreprises, un logiciel d'édition et de gestion de fiches de paie et de divers documents juridiques et comptables.

BG CONSEILS propose à travers la Solution LYNAPAY, un service de pré-remplissage qui permet notamment de saisir les données comptables des salaires et générer des fiches de paie, attestations d'employeur et contrats de travail dont la véracité est garantie par un QR code.

L'usage de la Solution LYNAPAY est effectué par le biais d'une interface mise à la disposition des Clients permettant à ceux-ci de saisir de manière autonome les données de leurs salariés.

Sauf cas exceptionnel, la Solution LYNAPAY permet l'enregistrement de l'ensemble des données des salariés – hors traitement batch – sous un délai variant de 1 minute à 1 heure sous réserve du respect par le Client des conditions de fonctionnement et de leurs obligations.

La Solution LYNAPAY répondant parfaitement aux attentes du Client, le Client accepte en toute connaissance de cause les Conditions Générales d'Utilisation de Prestations de services (CGPS).

**Le Client reconnaît avoir reçu de BG CONSEILS toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de la Solution LYNAPAY à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles et légales pour son utilisation.**

## **DÉFINITIONS**

Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel auront toujours la définition suivante :

- « **Utilisateur** », « **Vous** » et le « **Client** » : Désigne le gérant de l'entreprise ou le(s) salariés de l'entreprise utilisant la Solution LYNAPAY ;
- « **Collaborateurs** » : Désigne le collaborateur salarié du Client ;
- « **Client** » : Désigne l'établissement ou l'un des établissements par son numéro SIRET qui adhère aux Conditions Générales d'Utilisation de Prestations de services (CGPS) de BG CONSEILS aux fins de souscrire à l'utilisation de la Solution en ligne fournit par BG CONSEILS ;
- « **Compte** » : Désigne le compte à partir duquel le Client ayant la nécessité d'éditer de documents comptables, juridiques et notamment les fiches de paie de ses salariés, peut se connecter à l'utilisation du logiciel LYNAPAY dédiée, contenant l'enregistrement des données comptables ainsi qu'un certain nombre d'autres informations permettant la génération de la fiche de paie.
- « **Générales de Prestations de services / CGPS** » : Désignent les présentes conditions de services et le présent Contrat, qui sont complétées par la Politique de confidentialité (Annexe 1)
- « **Codes d'accès** » : Désigne le couple « identifiant / mot de passe » donnant au Client accès à la Solution ;
- « **Données** » : Désignent les informations, publications et, de manière générale, les données de la base de données Client dont le traitement est l'objet des présentes CGPS pouvant être consultées uniquement par le Client et plus généralement par les Utilisateurs ou les prestataires de la société BG CONSEILS après demande écrite envoyée par le Client aux équipes ou suite à une ouverture d'un ticket sur l'interface ;
- « **BG CONSEILS** » : La société BG CONSEILS, SARL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 815 184 049 dont le siège social est 4 rue de la Sablière 92230 Gennevilliers ;
- « **Interface entreprise** » : Désigne l'accès donné au Client afin qu'il puisse générer et visualiser les fiches de paie ainsi que les autres données relatives à son entreprise et à ses salariés.
- « **Fiche de paie et bulletin de salaire** » : Désigne le document établi mensuellement (ou selon la périodicité de la paie) et récapitulant un certain nombre d'informations relatives au travail et à la rémunération du salarié.
- « **Service(s) Applicatif(s)** » : Désigne le(s) service(s) proposé(s) en mode hébergé par BG CONSEILS, permettant l'utilisation de la Solution LYNAPAY par le Client ;

- « **Autres Service(s)** » : Désigne le(s) service(s) annexes proposé(s) par BG CONSEILS au client et notamment l'accompagnement et / la formation à l'utilisation du logiciel ;
- Le « **QR code** » : Désigne un code-barres en deux dimensions, lequel se compose de modules noirs apparaissant dans un carré blanc. Le QR code figurant sur la fiche de paie permet un décodage rapide via un lecteur de code-barres comme un smartphone et l'authentification de données saisies sur le bulletin de paie via la solution LYNAPAY.
- « **Solution** » : Désigne la solution LYNAPAY développée par BG CONSEILS telle que décrite en préambule et hébergée sur les serveurs de FIREBASE HOSTING objets des présentes CGPS et exécutable à distance par le Client

## **ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION**

Les présentes CGPS ont pour objet de définir les droits et obligations de la société BG CONSEILS et du Client / Utilisateur dans le cadre de la fourniture de la Solution LYNAPAY de la société BG CONSEILS.

Toute souscription à la Solution LYNAPAY et aux Services Applicatifs de la société BG CONSEILS implique donc l'adhésion sans réserve du Client et des Utilisateurs aux présentes CGPS, ces CGPS étant un contrat qui lie les Parties.

Le présent contrat et ses annexes (ci-après le « Contrat ») prévalent sur tout autre document et expriment l'intégralité des obligations des Parties dans le cadre de la fourniture de la Solution et constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Toute modification de l'une quelconque des dispositions prévues par les présentes CGPS, ne pourra entrer en vigueur que sous réserve d'avoir été communiquée au Client et formalisée par voie d'un avenant envoyé à celui-ci.

Il est précisé que BG CONSEILS se réserve la faculté de modifier, d'améliorer et de développer à tout moment, les caractéristiques et les fonctionnalités de la Solution, étant précisé que le Client sera informé desdites évolutions par tout autre moyen que BG CONSEILS jugera adéquat.

## **ARTICLE 2 – ACCÈS ET UTILISATION DE LA SOLUTION**

La Solution LYNAPAY, souscrite par le Client lui permettra de donner des accès aux collaborateurs. Il est précisé que la saisie ainsi que l'utilisation de la Solution LYNAPAY par le Client et ses collaborateurs restent strictement sous la responsabilité de celui-ci.

La configuration doit respecter la législation en vigueur de l'utilisation de la solution LYNAPAY. Lors de la création de son espace entreprise ? le Client doit obligatoirement enregistrer les données suivantes - les données fiscales du dossier (Numéro SIRET, dénomination sociale, adresse Numéro de TVA début et fin d'exercice - TVA sur les débit ou sur les encaissement - le nom et prénom du dirigeant - adresse mail - numéro de téléphone - adresse de la société).

L'accès à la Solution LYNAPAY, après la création du compte par le Client sera immédiate. La société BG CONSEILS présumera – en tout état de cause – que les codes d'accès transmis aux Collaborateurs sont exclusivement sous la responsabilité du Client.

### **Article 3 – DURÉE**

Les Parties n'entendant pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion, le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature et est conclu pour une durée déterminée conformément à la solution choisie et / ou au forfait souscrit.

Il est précisé que la Solution LYNAPAY propose plusieurs options au Client :

- L'accès à la Solution LYNAPAY sans abonnement ;
- L'accès à la Solution LYNAPAY avec un abonnement et pack basique
- L'accès à la Solution LYNAPAY avec un abonnement et pack Premium

Les Parties conviennent que l'abonnement à la solution LYNAPAY par la souscription du forfait choisi se renouvellera automatiquement ensuite, dans les mêmes termes, par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des parties adressée à l'autre via la plateforme ou tout acte extrajudiciaire au moins TROIS (3) jours avant l'échéance de la période contractuelle en cours. En tout état de cause, le règlement pour l'abonnement à la solution en cours de la période de 30 jours de la résiliation sera dû jusqu'à l'échéance de la période contractuelle.

### **Article 4 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE BG CONSEILS**

Les engagements de BG CONSEILS constituent une obligation de moyens au terme de laquelle BG CONSEILS s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques et humains à sa disposition afin d'assurer à la Solution le meilleur fonctionnement possible, sans pour autant qu'il en résulte une obligation de résultat à sa charge.

#### **4.1 – Mise à disposition et hébergement de la Solution**

BG CONSEILS met à disposition du Client les Services Applicatifs accessibles sur son serveur par le biais du réseau Internet et consent au Client le droit d'utiliser de façon non exclusive, la Solution LYNAPAY.

BG CONSEILS assure :

- L'hébergement des Données,
- La maintenance et la sécurité de la Solution.

L'hébergement sécurisé des serveurs est confié à un prestataire spécialisé **OVH CLOUD CORPORATE FRANCE**, avec contrôle des accès physiques aux salles des serveurs, alimentations redondantes, climatisation, sécurité anti-incendie, sécurité anti-intrusion, et sauvegardes quotidiennes des Données.

L'hébergement est localisé aux **États-Unis/en Europe**.

Type your text

#### **4.2 – Accès à la Solution**

Le Client dispose d'un droit d'accès interrompu à la solution conformément au forfait souscrit. Il pourra se connecter à tout moment, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance, et sous les réserves précisées à l'article 4.4 des présentes.

L'accès s'effectue à partir des ordinateurs fixes ou nomades des Clients au moyen des Codes d'accès fournis par BG CONSEILS au Client. Les Codes d'accès permettant d'accéder à la Solution LYNAPAY sont personnels et confidentiels.

Le Client et ses collaborateurs s'engagent à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Le Client et ses collaborateurs sont entièrement responsables de l'utilisation et de la sécurité de leurs identifiants et code d'accès.

Ils s'assureront qu'aucune autre personne non autorisée n'ait accès aux Services de la Solution LYNAPAY.

De manière générale, le Client et ses collaborateurs assument la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès à la Solution. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client et/ son collaborateur en informera BG CONSEILS sans délai et lui confirmera par courrier recommandé.

En cas de perte d'un des identifiants, le Client contactera les équipes de BG CONSEILS à l'adresse mail suivante : support@lynapay.com

Le Client supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ses identifiant et mot de passe par des tiers qui en auraient eu connaissance. Ils devront notamment répondre de toute récupération et divulgation des données personnelles des utilisateurs effectuées à partir de son compte personnel.

#### **4.3 – Maintenance et assistance**

BG CONSEILS assurera l'assistance et la maintenance corrective de la Solution LYNAPAY.

BG CONSEILS met à disposition sur la Solution LYNAPAY un outil de « ticketing » à tous ses Clients permettant d'ouvrir un ticket d'anomalie ou d'évolution souhaité.

BG CONSEILS confirmera la prise en charge de cette anomalie à travers l'outil de « ticketing » et procédera au diagnostic de l'anomalie avant de mettre en œuvre des corrections ou solutions de contournement dans les meilleurs délais.

La correction de l'anomalie sera confirmée au Client par la fermeture du « ticket ». Le Client pourra bénéficier des mises à jour des évolutions fonctionnelles conformément au forfait souscrit.

#### **4.4 – Qualité des Services Applicatifs**

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, BG CONSEILS ne sera pas tenue responsable des éventuels indisponibilités ou ralentissements des Services Applicatifs.

Les Services Applicatifs peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs.

En cas d'interruption des Services applicatifs pour maintenance, BG CONSEILS s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais afin qu'il puisse prendre ses dispositions suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation de son activité.

En tout état de cause, BG CONSEILS ne pourra être tenue responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Client.

#### **4.5 – Exclusion et limites de responsabilité**

BG CONSEILS n'a aucune autre obligation que celle de permettre l'accès et la fourniture de la Solution, et ne saurait en aucune manière être tenu responsable en cas de litige quel qu'il soit entre le Client et son salarié. L'édition de la fiche de paie et autres documents juridiques et comptables reste sous l'entière responsabilité du Client et ses collaborateurs.

Aussi, le Client garantit BG CONSEILS contre tout recours d'un salarié et/ou de l'administration ou d'un tiers en cas de non-respect des obligations qui sont à sa charge en vertu du présent Contrat.

Le Client est informé que des formations sont disponibles et délivrées par la société BG CONSEILS afin de prendre connaissance de l'ensemble des fonctionnalités disponibles sur les solutions proposées par BG CONSEIL.

Dans le cadre de ces CGPS, BG CONSEILS se limite à fournir un service de traitement de données sans participer au processus de contrôle de validation ou d'expertise des données saisies pour la génération de la fiche de paie et autres documents.

Il s'en suit que BG CONSEILS ne pourra, en aucune manière, être tenu civilement ou pénalement responsable en cas d'erreur ou de manquement du Client portant atteinte à la régularité, à la sincérité et à la fidélité des bulletins de paie, des attestations d'employeur, des contrats de travail et tout autre document généré par le biais de la Solution LYNAPAY.

BG CONSEILS utilisera tous les moyens nécessaires pour communiquer avec le Client pour promouvoir de nouvelles fonctionnalités, des formations ou de nouveaux services.

Par ailleurs, BG CONSEILS ne pourra être tenu pour responsable en cas d'impossibilité d'accès à la Solution, dans les hypothèses suivantes :

- Refus du Client de collaborer avec BG CONSEILS dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- Utilisation des Services Applicatifs de manière non conforme à leur destination ;
- Modification non autorisée de la Solution par le Client ou par un tiers ;
- Manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- Implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec les Services Applicatifs ;
- Défaillance des réseaux Internet ;
- Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- Détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Services Applicatifs ;
- Et plus largement tout évènement extérieur, indépendant de la volonté de la société BG CONSEILS.

Enfin, et en tout état de cause, BG CONSEILS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects, subis par le Client ou par ses collaborateurs, qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent Contrat et de ses suites.

Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste soit limitative, les pertes de gains ou de profits, perte de données, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client.

#### 4.6 –Garantie d'authenticité dans le cadre de l'édition de la fiche de paie assortie du QR code

La société BG CONSEILS propose une solution innovante dans l'accompagnement, l'édition et la certification des fiches de paie de ses clients.

Dans le cadre de la commande de la présente prestation d'accompagnement et d'édition des fiches de paie assorties du QR code par la société BG CONSEILS, celle-ci garantira au Client la bonne exécution de cette mission ainsi que l'authenticité du document. Par ailleurs, le QR code édité par BG CONSEILS et figurant sur la fiche de paie, certifiera l'originalité du document.

Plus précisément, la société BG CONSEILS propose plusieurs options d'abonnement et de prestations annexes :

ABONNEMENT	DESCRIPTION	TARIFICATION H.T
Système sans abonnement	<ul style="list-style-type: none"><li>Édition d'une fiche de paie</li></ul> À partir de la 9e fiche de paie, la 10e fiche de paie est gratuite <ul style="list-style-type: none"><li>Édition d'un contrat de travail</li><li>Attestation Employeur</li></ul>	14,99 € 50,00 € 10,00 €
Abonnement pack Basique	<ul style="list-style-type: none"><li>Edition de la fiche de paie par BG CONSEILS avec le QR code</li><li>Déclarations :<ul style="list-style-type: none"><li>- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)</li><li>- Déclaration sociale nominative (DSN)</li></ul></li></ul>	49,99 € / mois
Abonnement pack Premium	<ul style="list-style-type: none"><li>Edition de la fiche de paie par BG CONSEILS avec le QR code</li><li>Déclarations :<ul style="list-style-type: none"><li>- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)</li><li>- Déclaration sociale nominative (DSN)</li></ul></li><li>Contrat de travail</li><li>Documents de fin contrat</li></ul>	69,99 € / mois

### Article 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT ET RESPONSABILITÉ

#### 5.1 – Conditions financières

L'utilisation et l'abonnement à la Solution LYNAPAY et Services Applicatifs mis en place par BG CONSEILS seront facturés mensuellement selon les conditions tarifaires suivantes :

Il est précisé :

Les redevances sont indiquées en euros et s'entendent **hors taxe (HT)**. La TVA applicable sera celle en vigueur au jour de la facturation.

Le règlement est effectué en ligne par carte bancaire.

Le paiement de ces sommes dues lors de la reconduction tacite de l'abonnement se fera automatiquement par le biais d'un prélèvement de la carte de crédit ou par virement. La facture aux

prestations ci-dessus décrites est disponible dans l'interface du client et éditée soit tous le 25 de chaque mois, soit à l'achat de la prestation dans le cadre d'un système sans abonnement.

Dans le cadre d'un prélèvement bancaire, le virement convenu d'un commun accord permettra un prélèvement automatique sur le compte dont le Client aura fourni les éléments à BG CONSEILS.

À ce titre, le Client s'engage dès l'acceptation des présentes à fournir à BG CONSEILS :

- Soit le numéro de la carte bleue lors de la suscription de l'abonnement ou de l'achat en ligne
- Soit un Relevé d'Identité bancaire du compte bancaire à prélever, et à effectuer toutes les formalités liées à l'autorisation de prélèvement. En cas de changement de Relevé d'Identité bancaire, le Client devra, sans délai, en informer BG CONSEILS et effectuer toutes les formalités liées à ce changement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, toute facture non payée à l'échéance convenue entraînera de plein droit, dès le jour suivant la date d'exigibilité de chaque facture, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En outre, le Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de BG CONSEILS, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret, lequel s'élève au jour des présentes à 40 euros par facture.

Les pénalités de retard et l'indemnité forfaitaire sont exigibles sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

Nonobstant toute pénalité, le Client reconnaît et accepte qu'en cas retard de paiement supérieur à 1 mois après réception de la facture, BG CONSEILS aura la possibilité de suspendre de plein droit, l'accès du Client à la Solution et ce, jusqu'à complet paiement et sauf résiliation intervenue conformément aux dispositions de présentes CGPS.

## **5.2 – Évolution des conditions tarifaires**

Les tarifs de la Solution ou des services optionnels définis dans le Contrat sont susceptibles d'évoluer.

En cas de hausse du prix, BG CONSEILS en informera le Client par tout moyen, au moins UN (1) mois avant son entrée en vigueur, suivant le régime des notifications défini à l'article 13 des présentes.

La nouvelle tarification s'applique dès le mois suivant, sauf résiliation du Contrat par le Client par lettre recommandée avec accusé réception ou par le biais de l'interface dédiée au compte personnel du Client en ligne avant entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

À défaut de résiliation du Contrat dans le mois suivant la notification des nouvelles conditions tarifaires, le Client sera réputé avoir accepté lesdites nouvelles conditions.

## **5.3 – Autres obligations**

Les informations et les données transmises à travers la Solution sont sous la seule et unique responsabilité du Client et ses collaborateurs.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires ainsi que toute norme applicable en vigueur sur le territoire français.



Le Client s'engage à utiliser la Solution dans le respect des textes légaux.

Le Client et ses utilisateurs sont pleinement responsables de toute utilisation faite par eux-mêmes qui serait contraire aux textes, règlements, normes, voire qui serait illicite au sens large du terme.

Il appartient au Client de s'assurer que ses utilisateurs sont équipés des moyens nécessaires à l'utilisation de la Solution LYNAPAY, et notamment : une connexion réseau (internet) adaptée, qui lui permette d'accéder à la Solution.

Aucune obligation de CONSEILS et d'information ne saurait être mise à la charge de BG CONSEILS sauf si le Client décide de souscrire une option de conseil payante permettant son accompagnement dans l'édition de fiches de paie et des documents juridiques et comptables disponibles dans la Solution LYNAPAY.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable de l'utilisation par lui-même et par ses utilisateurs de la Solution LYNAPAY et des Services Applicatifs, et, par conséquent, le Client supporte seul tous les risques afférents à cet usage.

À ce titre, le client déclare avoir été parfaitement informé des conditions d'utilisation de la solution LYNAPAY mise à sa disposition par la société BG CONSEIL, et notamment les conditions techniques stipulées à l'article 6 du présent Contrat.

Le Client garantit à BG CONSEILS qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation des services de la Solution LYNAPAY.

En cas de comportement non conforme, interdit ou illégal, BG CONSEILS se réserve le droit de résilier le Contrat dans les conditions définies à l'article 7 des présentes.

#### **Article 6 – FORMATION ET AUTRES PRESTATIONS**

Lors de la souscription à un forfait ou suite à un achat ponctuel de la solution d'édition d'un document en ligne, le client pourra également commander une formation en ligne afin de se familiariser avec la Solution LYNAPAY et apprendre à éditer correctement les documents juridiques et comptables disponibles par cette technologie.

FORMATIONS	DESCRIPTION	TARIFICATION H. T. (en euros)
<p><b>Niveau 1</b> (35 heures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer et analyser les consignes de salaires</li> <li>- Elaborer les bulletins de salaires</li> <li>- Maîtriser les bases de la gestion des ressources humaines</li> </ul>	<p><b>2 190 €</b></p>
<p><b>Niveau 2</b> (35 heures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et piloter l'activité gestion de paie</li> <li>- Finaliser les opérations relatives à la paie</li> <li>- Maîtriser la gestion des ressources humaines</li> </ul>	<p><b>2 990 €</b></p>
<p><b>Niveau 3 (à la suite de 1 et 2)</b> (70 heures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et mettre en œuvre la politique de gestion de paies</li> <li>- Superviser et analyser les données de paies</li> <li>- Gérer ou co-gérer les ressources humaines</li> </ul>	<p><b>4 190 €</b></p>
<p><b>Niveau 3</b> (140 heures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et mettre en œuvre la politique de gestion de paies</li> <li>- Superviser et analyser les données de paies</li> <li>- Gérer ou co-gérer les ressources humaines</li> </ul>	<p><b>6 990 €</b></p>

## Article 7 – RÉSOLUTION DU CONTRAT

### 7.1 – Résolution pour faute

En cas de manquement d'une des Parties à une de ses obligations prévues au titre du présent Contrat, l'autre Partie pourra, QUINZE (15) jours francs à compter de la date de réception, ou à défaut de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, notifier la résiliation de plein droit du Contrat, sans préavis ni formalité et sans préjudice de tous les autres droits ou actions notamment en vue de solliciter tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes du présent Contrat sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Il est expressément convenu qu'en cas de résolution pour faute du Contrat, la résolution anticipée du Contrat rendra immédiatement exigibles :

- Les redevances dues jusqu'à l'échéance de la période contractuelle en cours, conformément au forfait souscrit.
- Une indemnité forfaitaire de 10% de ladite somme à titre de clause pénale.
- En tout état de cause, la partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts, sans préjudice de l'application des pénalités prévues au Contrat.

## **7.2 – Conséquences de la résolution**

En cas de résolution du Contrat, BG CONSEILS cessera de fournir les Services concernés au Client et lui interdira l'accès à son Compte Client.

Dans un délai de douze (12) mois à compter de ladite résolution, le Client pourra réaliser une extraction des données via l'export des fichiers.

Il est précisé que la société BG CONSEILS ne pourra transmettre directement aux salariés les Données les concernant.

La cessation ou la suspension des Services Applicatifs pourra entraîner des dommages irrémediables ou la perte de Données générées stockées, transmises ou utilisées en rapport avec les Services, pour lesquelles BG CONSEILS n'assumera aucune responsabilité.

Par ailleurs, en cas de cessation des Services Applicatifs le Client autorise d'ores et déjà BG CONSEILS à effacer toutes Données qui seraient en sa possession passée un délai de douze (12) mois.

## **Article 8 – FORCE MAJEURE**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

De convention expresse, constitue un cas de force majeure, les événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale du présent Contrat, tels que les tremblements de terre, l'incendie, la tempête, l'inondation, le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, les grèves totales ou partielles, internes ou externes au prestataire, le blocage des télécommunications, défaillance du réseau internet ou des réseaux qui viendraient s'y substituer, le blocage des réseaux informatiques, un arrêt de fourniture d'énergie.

## **Article 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

### **9.1 – Droits de propriété intellectuelle de la société BG CONSEILS**

La Solution LYNAPAY ainsi que les procédés technologiques et commerciaux qui lui sont associés sont la propriété exclusive de BG CONSEILS et sont protégés en tant que tel par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Il est rappelé que BG CONSEILS met à disposition du Client sa Solution uniquement pour les finalités du présent Contrat et dans les stricts termes de celui-ci.

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via la Solution LYNAPAY dans le cadre du Contrat.

BG CONSEILS est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément de la Solution LYNAPAY mis à la disposition du Client, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre du Contrat.

Le Client s'interdit formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la Solution.

Il s'engage à n'utiliser les informations concernant la Solution mise à sa disposition que pour ses besoins propres et pour les seules finalités visées au présent Contrat et CGPS, ce qui exclut, formellement la possibilité de :

- reproduire de façon permanente ou provisoire la Solution logicielle mise à disposition, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution ou du stockage du logiciel ;
- de traduire, adapter, d'arranger ou de modifier la Solution logicielle, de l'exporter, de la fusionner avec d'autres applications informatiques ;
- d'effectuer une quelconque copie de tout ou partie de la Solution logicielle ;
- de modifier, notamment en décompilant, altérer, adapter, notamment en traduisant, arranger et plus généralement modifier tout ou partie de la Solution logicielle.

Il s'engage, en particulier, à ne traiter, diffuser, télécharger, ou transmettre par l'intermédiaire de la Solution que des informations et données dont l'exploitation ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle ni tout autre droit privatif, ou ne constitue pas la commission d'une infraction pénale.

Le Client s'engage à ne transmettre par l'intermédiaire de la Solution LYNAPAY aucun contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçu pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication, sans que cette énumération soit limitative.

Il s'engage à ne pas développer ou commercialiser la Solution LYNAPAY ou des produits susceptibles de la concurrencer.

Toutes améliorations du service et du logiciel fournis par BG CONSEIL, identifiées, perçues et/ou appliquées par le Client ou les utilisateurs seront considérés comme intégrés au service BG CONSEILS et seront la propriété exclusive de plein droit de BG CONSEILS.

Le Client s'engage en son nom et pour son compte, mais aussi se porte garant au nom et pour le compte de ses collaborateurs et préposés à n'utiliser les droits consentis aux termes des présentes, et plus amplement par le Contrat, que de manière licite et conforme aux droits et intérêts de BG CONSEILS.

Les stipulations du présent article resteront en vigueur pendant les CINQ (5) années qui suivent la résolution du Contrat quelle qu'en soit la cause.

## **9.2 – Licence d'utilisation**

Les Services Applicatifs sont protégés par le droit d'auteur, le secret industriel et par d'autres lois régissant la propriété intellectuelle. Les droits octroyés au Client ne l'autorisent qu'à utiliser la Solution et ce, uniquement aux fins décrites par le Contrat.

BG CONSEILS concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de la Solution LYNAPAY, pendant toute la durée du Contrat et pour la France. Le Client ne peut utiliser les Services Applicatifs et la Solution que conformément à ses besoins. La licence relative n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client d'utiliser la Solution, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services Applicatifs conformément à leur destination, en mode hébergé via une connexion à un réseau de communications électroniques.

Le Client ne pourra en aucun cas mettre la Solution à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

## **ARTICLE 10 – AUTRES STIPULATIONS**

### **10.1- Sous-traitance**

BG CONSEILS pourra déléguer tout ou partie de l'exécution de ce Contrat et sous-traiter tout ou partie des Services à toute société présentant le savoir-faire les moyens et les garanties dont disposent BG CONSEILS.

### **10.2 - Indépendance des clauses**

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses du présent Contrat / CGPS ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale de la convention puisse être sauvegardée.

Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des clauses du présent Contrat / CGPS serait rendue impossible du fait de son annulation, les Parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations de la convention demeurant en vigueur.

A défaut ou si l'économie générale de la convention s'avérait fondamentalement bouleversée, les Parties pourraient, d'un commun accord formalisé par écrit, constater l'annulation du présent Contrat dans son intégralité.

### **10.3 – Tolérance**

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent Contrat, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir la modification du présent Contrat / CGPS, ni générer un droit quelconque.

## **Article 11 – LITIGES**

### **11.1– Prévention des litiges**

En cas de difficulté ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent Contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit de cet accord.

À défaut de pouvoir résoudre à l'amiable le litige dans un délai au plus de huit (8) jours ouvrés pour ce qui concerne le règlement du prix des services, ou de 15 jours ouvrés pour tout autre litige, chacune des Parties pourra reprendre sa liberté d'action.

## **11.2 – Clause attributive de compétence**

À défaut d'accord amiable entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, le tribunal de commerce de Nanterre est réputé exclusivement compétent pour être saisi d'éventuels litiges, étant expressément entendu que la loi applicable aux relations contractuelles entre les parties est la loi française

## **Article 12 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Tous les préavis et notifications prévus dans le Contrat / CGPS devront être envoyé à l'adresse donnée en tête de ce document s'agissant de BG CONSEILS, et à l'adresse renseignée par le Client lors de la souscription à la Solution LYNAPAY, régulièrement mise à jour le cas échéant, conformément aux prescriptions des présentes. Par ailleurs, tous les préavis et notifications prévus dans le Contrat pourront être également notifiés par le biais de l'espace personnel du Client en ligne.

Toutes notifications effectuées en application des présentes seront valablement effectuées et seront considérées comme reçues dans les conditions suivantes :

- par email, au jour d'envoi à l'adresse suivante : support@lynapay.com
- sur l'espace personnel
- par lettre recommandée AR, le lendemain de la date portée sur l'accusé réception, à l'adresse suivante : Société BG CONSEILS, 4 rue de la Sablière 92230 Gennevilliers.

J'ai lu et j'accepte l'intégralité des présentes CGPS (créer une case à cocher)

ANNEXE 1 : Politique de confidentialité (disponible sur l'interface)

ANNEXE 2 : Mentions légales